



Mairie d'AUBY
Lancement Acquisition de 30 chalets
en bois pliables pour abriter le marché de Noël
Décision n° 2024/160/MP

Publié le 9 octobre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°2158;

Considérant le DCE relatif au marché « Acquisition de 30 chalets en bois pliables pour abriter le marché de Noël »;

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique :

*Acquisition de 30 chalets en bois pliables pour abriter le marché de Noël dont le montant est estimé à 122 900.00 € HT;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Acquisition de 30 chalets en bois pliables pour abriter le marché de Noël », établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Article 4

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 8/10/2024

Christophe CHARLES,

Maire